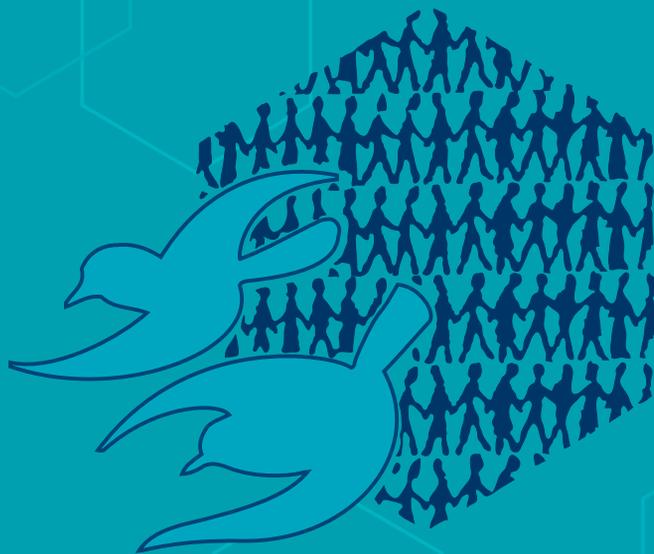


RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question

*Colloque international de La Rochelle
22 - 26 septembre 1998*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Les régimes démographiques : concepts et mesure

Jacques VÉRON
INED, Paris, France

Que dénomme-t-on « régime démographique » ? Comment mesure-t-on un régime démographique ? C'est l'objet de cette séance de répondre à ces deux interrogations.

Un régime démographique se caractérise par un ensemble d'états particuliers des différents phénomènes démographiques. Un régime associera par exemple une nuptialité tardive, une forte fécondité, une forte mortalité et une forte mobilité. Un autre régime pourra ainsi associer une nuptialité précoce, une limitation des naissances dans le mariage, une faible mortalité et une faible mobilité.

Si l'analyse de régimes démographiques peut être préférée à celle de chacun des phénomènes démographiques considéré isolément, c'est en réalité parce que l'on postule que les diverses associations ont une signification particulière : on fait l'hypothèse qu'il existe des interactions fortes entre les phénomènes démographiques. Dans le cas par exemple où une population cherche à éviter une croissance rapide, elle peut choisir plusieurs moyens d'y parvenir : agir sur la nuptialité et/ou sur la fécondité et/ou sur la mobilité. La question n'est pas de savoir si la régulation est consciente mais d'observer que tout se passe comme si l'objectif de régulation était présent et imposait des contraintes particulières.

Parler de régimes démographiques, c'est donc sous entendre qu'il existe différents arrangements possibles des phénomènes démographiques et que ces arrangements ne sont pas fortuits.

La notion de régime démographique suggère l'existence d'une certaine permanence d'un régime donné, mais la recherche peut aussi porter sur la phase de transition entre deux régimes. On peut aussi s'interroger sur le caractère équilibré ou, au contraire, résolument en crise d'un régime démographique. Lorsque Adolphe Landry distingue dans *La Révolution démographique* trois régimes démographiques, il oppose les deux premiers, les régimes « primitif » et « intermédiaire » au régime « contemporain » : les premiers relèvent d'un principe d'équilibre et le dernier d'un principe de changement.

Caractériser un régime démographique, c'est donc préciser les associations entre les différents phénomènes démographiques, de même que les liens entre ces phénomènes et l'évolution de la structure par âge ou la composition familiale. Ces régimes s'inscrivent dans des espaces. Ils répondent à des contraintes de l'environnement physique, économique ou social. Respectent-ils toujours des frontières ou les ignorent-ils ?

La communication d'Éric Brian (États des populations et populations des États – La mondialisation des critères démographiques pendant la seconde moitié du XIXe siècle) se situe en amont de la réflexion sur « Régimes démographiques et territoires ». Éric Brian s'interroge sur les modalités de formation du savoir statistique et démographique. Le regard d'Éric Brian est un peu celui d'un anthropologue penché sur le cas de l'homo congressus installé provisoirement à La Rochelle. Mais son propos ne se limite pas là. Éric Brian s'interroge sur la façon dont se transforme le savoir et le savoir faire des spécialistes de la population, ce qui suppose l'existence de lieux d'échange, d'institutionnalisation - les congrès - et des thèmes de recherche communs, acceptés par la communauté scientifique dans son ensemble. Le concept de régime démographique est l'exemple même de ces concepts qui ont permis une réflexion

commune des chercheurs. Mais l'existence d'un langage commun est compatible avec une diversité d'approches.

Ainsi, dans sa communication (Régimes démographiques et régimes de genre), *Arlette Gautier* explore une voie originale consistant à passer les régimes démographiques au crible des « rapports sociaux de sexe », c'est à dire les rapports de « genre ». Dans quelle mesure les règles de procréation relèvent-elles, par exemple, d'un rapport de domination et de subordination ? Comment le chef de famille, le mari, ou la puissance publique pèsent-ils sur le mode de reproduction ? Comment ce mode de reproduction se transforme-t-il avec la découverte de la paternité et l'invention de la technologie contraceptive ?

Arlette Gautier mesure le niveau des forces productives en distinguant la fécondité proprement dite, le niveau utile de la fécondité en tenant compte de la mortalité et le coût en termes de santé pour les femmes de cette fonction sociale.

Qui contrôle les moyens de production que sont les corps des femmes et leur production, c'est à dire les enfants ? Le pouvoir marital s'exerce notamment sur la sexualité. Les enfants peuvent avoir une utilité économique, qui en profite ?

Une autre façon d'interroger la notion de régime démographique, c'est d'étudier sa permanence et de le situer par rapport à la notion d'équilibre. *Anatole Romaniuc* (Régime de maturité démographique des sociétés avancées et des choix politiques) analyse ainsi le statut du régime démographique des pays développés : le processus qui a conduit au régime actuel est-il irréversible ? S'il ne l'est pas, quelle politique est nécessaire ? S'il est irréversible, comment les sociétés actuelles peuvent-elles s'adapter aux changements démographiques actuels ou en cours ?

Pour *Anatole Romaniuc* le régime démographique actuel ne correspond pas à une phase transitoire, il est en quelque sorte « installé », d'où le terme de « maturité démographique ».

L'auteur s'interroge sur les origines du régime démographique des pays développés et notamment sur le rôle joué par la montée de l'individualisme et la généralisation de la société de consommation. Il s'interroge aussi sur les conséquences du régime actuel et les moyens de s'y adapter. Les personnes âgées sont et seront plus nombreuses ; on peut chercher à plus valoriser le troisième âge. Un problème soulevé est, par exemple, une moindre acceptation de l'immigration dans un contexte de sous-fécondité.

L'auteur propose une politique familiale fondée sur une professionnalisation de la maternité. Il défend l'idée d'une politique radicale de la famille pour garantir à long terme une population stationnaire.

Les communications d'*Arlette Gautier* et d'*Anatole Romaniuc* témoignent d'un engagement des auteurs. Les autres communications de cette première séance sont d'inspiration différente.

Jacques Ledent et Jean-François Naud (Vers un renouvellement de la notion de cycle de vie par le biais de la table de statut familial) se proposent de démontrer l'applicabilité d'une table démographique complexe, ou table de statut familial, à l'analyse du changement de statut dans la famille.

S'appuyant sur les méthodes et les modèles de la démographie mathématique multidimensionnelle, les auteurs respécifient et élargissent la formulation originelle de *Bongaarts* en une formulation simple, plus satisfaisante.

Jacques Ledent et Jean-François Naud relient le nombre de survivants dans chaque état familial au taux selon l'âge caractéristiques des divers éléments qui affectent le statut familial. Il est ainsi possible de suivre le statut dans la famille en croisant état matrimonial et nombre d'enfants.

Une autre façon de s'intéresser aux régimes démographiques, c'est de les considérer sous l'angle des relations entre générations. C'est l'approche retenue par *Sophie Pennec, Christine Théré et Joëlle Gaymu* (Coexistence des générations et régimes démographiques).

La notion de régime démographique est abordée dans une optique de structures familiales. Sophie Pennec, Christine Théré et Joëlle Gaymu adoptent une démarche reliant la fécondité à la mortalité : combien de générations coexistent lorsque la fécondité et la mortalité se situent à des niveaux donnés ? Quelles sont les effets sur les structures familiales du passage d'un régime démographique à un autre, en particulier d'une situation de fécondité et mortalité élevées à une situation de fécondité et mortalité basses. La méthode utilisée par les auteurs pour mesurer le réseau familial vertical est celle de la microsimulation. L'étendue des liens familiaux évoluent au cours du cycle de vie : l'horizon familial se transforme au cours des âges.

Ce lien entre régime démographique et coexistence entre générations est analysé d'une manière théorique : une plus grande fréquence de familles à quatre générations n'implique par contre nullement que les liens entre les diverses générations soient forts. La probabilité pour ego d'avoir des enfants, au moins un parent et au moins un grand-parent est aujourd'hui élevée du fait de l'allongement du calendrier de la mortalité. La mesure de l'intensité des relations effectives entre générations, c'est une autre chose.

La méthode utilisée par Sophie Pennec, Christine Théré et Joëlle Gaymu permet aussi de distinguer l'effet des variations de la fécondité d'une part, de la mortalité d'autre part, sur la coexistence entre générations. En termes de régime démographique, on peut s'interroger sur la possibilité de certaines associations : faible fécondité et forte mortalité pourraient, par exemple, être un cas peu probable, voire impossible (si l'on associe la notion de régime démographique à celle de régulation).

Dans sa communication (La fécondité : vers de nouveaux modèles ?) *France Prioux* se demande si le passage d'une fécondité dite naturelle à une fécondité dirigée conduit nécessairement à l'adoption d'un même « modèle de fécondité », modèle qui serait par ailleurs immuable.

France Prioux définit le modèle de fécondité à partir de deux paramètres : le nombre d'enfants et le calendrier des naissances. La question centrale posée par l'auteur est donc : le modèle de la famille de deux enfants est-il le modèle ultime, à l'issue d'une transition démographique, ou, si la question est posée différemment, la réduction de la taille de la famille à deux enfants est-elle inéluctable, lorsqu'il y a maîtrise de la fécondité ?

La norme de deux enfants s'est imposée dans les pays développés. Si aujourd'hui la proportion de mères de deux enfants se réduit au profit d'une augmentation des proportions de femmes sans enfant et de mères d'au moins trois enfants, faut-il y voir un affaiblissement de cette norme, avec par conséquent une diversification des modèles, ou l'émergence d'un nouveau modèle de fécondité ?

Il existe, on peut le constater, une grande diversité d'approches dans cette première séance. La notion de régime démographique peut en effet être considérée en elle-même, c'est à dire comme un ensemble d'interactions entre phénomènes démographiques. Elle peut être considérée dans ses relations avec des évolutions structurelles (vieillesse démographique, coexistence entre quatre générations plus fréquente, etc.). Elle peut aussi être interrogée en termes d'équilibre/déséquilibre (purement démographique ou socio-économique), d'homogénéité/hétérogénéité des comportements démographiques, etc.

Mais dans tous les cas on pourra se demander si des frontières, dont la nature reste à préciser, délimitent toujours des régimes démographiques spécifiques, comme dans le passé ou s'il y a évolution nécessaire vers un modèle universel, qui ne serait plus inscrit dans des « territoires ».